

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Solbac-Tabs
Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide biologique
Utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur Andermatt Biogarten AG
Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Suisse
Téléphone +41 (0)62 917 5000
E-mail info@biogarten.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP] :
aucune substance dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage

Ne pas respirer les aérosols.
Eviter le contact avec la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Garder sous clef.
Tenir hors de portée des enfants.
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208: Contient *Bacillus thuringiensis*. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Préparations

Bacillus thuringiensis var. israelensis
Aucune substance dangereuse selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP]

Rubrique 4 Premiers secours	
4.1 Description des premiers secours	
Remarques générales	Aucune
Après inhalation	Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.
Recommandation pour le médecin	Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Sans effets aigus ou retardés connus
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
	Aucun
Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction, mousse.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	
	Aucun connu
5.3 Conseils aux pompiers	
	Aucun
Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement. Veiller à une aération suffisante.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	
	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Aucune méthode spécifique connue
6.4 Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Rubrique 7 Manipulation et stockage	
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures d'hygiène générale. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
	A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	

Insecticide biologique

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Lunettes de protection

Protection de la peau

Gant de protection

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

Solid (tablette)

Couleur

Marron clair

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Valeur du pH

4,0-6,5 (dans une solution de 10%)

Point de fusion

non déterminé

Point d'ébullition

non déterminé

Point d'inflammation

Pas de données disponibles

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosibilité

non déterminé

Pression de vapeur (20 °C)

non déterminé

Densité de vapeur

non déterminé

Densité

>1 g/ml

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau

dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau

non déterminé

Température d'auto-allumage

Pas d'inflammation spontanée

Température de décomposition

non déterminé

Viscosité

pas applicable

Propriétés explosives

pas explosif

Propriétés comburantes

non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales (température ambiante), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune connue

10.4 Conditions à éviter

aucune connue

10.5 Matières incompatibles

aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune connue

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Oral LD ₅₀ >5000 mg/kg (rat) Dermique LD ₅₀ >2000 mg/kg (lapin)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune donnée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune donnée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Inhalation LC ₅₀ >2.1 mg/l (rat)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune donnée
Cancérogénicité	Aucune donnée
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune donnée
Danger par aspiration	Aucune donnée

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité	Selon des études à grande-échelle à des organismes non visés, aucun organisme menacé n'est connu. Seulement lors de très hautes concentrations en substance Bti, une toxicité a été constatée chez les larves de chrysopidae.
---------------	---

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	Aucune donnée
Crustacés	Aucune donnée
Algues/plantes aquatiques	Aucune donnée
Autres organismes	Aucune donnée
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	Aucune donnée
Crustacés	Aucune donnée
Algues/plantes aquatiques	Aucune donnée
Autres organismes	Aucune donnée

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Aucune donnée
Dégradabilité physique et photochimique	Aucune donnée
Biodégradation	Aucune donnée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	Coefficient de partage octanol-eau	Aucune donnée
	Facteur de bioconcentration	Aucune donnée
12.4	Mobilité dans le sol	
	Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Aucune donnée
	Tension superficielle	Aucune donnée
	Adsorption/lixiviation	Aucune donnée
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	
		La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
12.6	Autres effets néfastes	Aucun connu
12.7	Autres informations	Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1	Méthodes de traitement des déchets	
	Elimination de Produit/ Emballage	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
	Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
	Information important pour le traitement des déchets	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
	Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
	Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas limité
Transport maritime	Pas limité
Transport aérien	Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Habilitations	Aucun connue
	Restrictions d'usage	Aucun connue
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
		Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

24. oct. 2017